

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1019 fixant la composition du Conseil du contentif du administratif de la Côte français des Somalis.

n° 1019

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 novembre 1940

Numéro JO
n° 528 du 30/11/1940

Date du numéro
30 novembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 7 septembre 1881 rendant applicable à toutes les colonies françaises le décret du 5 août 1881 concernant l'organisation et la compétence des Conseils de contentieux administratif dans les colonies

Vu le décret du 29 octobre 1940 portant réorganisation du Conseil du contentieux, en semble l'arrêté 1005 du 12 novembre 1940 le promulguant.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés pour une durée de 2 ans : a) M. Ravailier (Pierre), chef du Service judiciaire, président du Conseil du contentieux administratif de la colonie: b) MM. Jourdain (Henri), administrateur en chef des colonies, et Berger (Henri), administrateur de 3e classe des colonies, membres dudit Conseil: c) M. Monnier (Edouard), administrateur adjoint de 2e classe des colonies, commissaire du Gouvernement dudit Conseil: d) M. Thomas (Marcel), commis des services civils, secrétaire greffier dudit Conseil.

Art. 2

— Ces fonctionnaires prêteront serment devant le Gouverneur assisté du Conseil d'administration, Procès-verbal en sera dressé.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

